

# Choisir la cause des femmes

## **ENTRETIEN : Marie-Jo Zimmermann, députée de la Moselle**

Présidente de la délégation de l'Assemblée nationale aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes

Rapporteuse générale de l'observatoire de la parité entre les hommes et les femmes



## **CHOISIR : Parle-nous de ton projet de réforme constitutionnelle pour favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales.**

**Marie-Jo Zimmermann** : La loi de Nicole Ameline instaurant l'égalité professionnelle a été votée en 2005. Moi, depuis ma réélection, je militais pour que l'on garde la loi Génisson de 2001, tout en l'améliorant. Ce que je souhaitais, c'était que celle-ci soit mieux adaptée aux PME-PMI. Aujourd'hui, à l'Observatoire, par exemple, l'adjoint du chef du personnel de PSA m'a donné les premières conclusions de leurs propres accords, copiés sur la loi Génisson, et qui en sont sa stricte application. **On se rend compte alors que quand cette loi est correctement appliquée, nous avons une amélioration.** Ce rapport est fabuleux car il met bien en évidence le fait qu'à partir du moment où l'on prend des indicateurs pertinents, il n'y a pas de problème, on évolue normalement. Les femmes évoluent de la même manière que les hommes. Il suffit de bien respecter ces indicateurs. Toutefois, dans ce rapport, il y a une partie consacrée à la maternité des femmes et l'on voit bien que celle-ci demeure encore un problème. Donc, Nicole Ameline a fait voter sa loi. Moi, je me disais franchement que sa seule petite avancée portait sur les congés maternité. Et encore, ce n'était pas une avancée révolutionnaire ! Je me suis dit alors que si l'on arrivait à faire passer la présence des femmes dans les Conseils d'administration, la loi serait peut-être plus alléchante. Alors je passe des amendements une première fois. Le Sénat me les enlève. Je les repasse une deuxième fois... Ensuite, on est allés en Commission mixte paritaire. J'avais gagné, les Sénateurs étaient d'accord. Et puis, les socialistes saisissent le Conseil constitutionnel sur l'article 14, qui stipulait qu'on pouvait compléter un temps partiel par un travail dans une société d'intérim. Ils avaient raison. Le Conseil constitutionnel a rejeté cet article parce qu'il était passé en deuxième lecture sans avoir été discuté en première lecture. Et le Conseil constitutionnel s'est auto-saisi...

## **CHOISIR : Comme chaque fois qu'il s'agit des femmes...**

Oui. Il s'est auto-saisi de tout le paragraphe consacré au Conseil d'administration, élections professionnelles, délégués du personnel, etc. Le Conseil constitutionnel s'auto-saisit et enlève tous les articles avec les mêmes arguments déjà invoqués en 1982. Donc moi, à ce moment-là, j'ai pensé qu'il fallait qu'on réagisse et j'ai pris conseil. Il y avait Marie-Cécile Moreau et d'autres. Je leur ai dit que s'il fallait passer par une réforme constitutionnelle, on le ferait. **J'ai ainsi déposé officiellement une proposition de loi début juin.** Donc si vous voulez, vous avez tout l'exposé des motifs : « la loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités professionnelles et sociales. » C'est ce que l'on rajoute à l'article 34 après l'alinéa 11.

**CHOISIR : Ce qu'il faut, c'est prévoir des sanctions. Si les sanctions sont financières, comme on l'a fait pour la loi sur la parité, ça ne marchera pas. Il faudra que tu sois très vigilante sur les sanctions.**

Vous savez que la Norvège, pour les Conseils d'administration, a voté une loi qui exige 40% de femmes. Si l'on n'a pas 40% de femmes, on peut dissoudre l'entreprise.

**CHOISIR : C'est la même chose qu'il faudrait faire avec la parité en politique. La sanction devrait être le rejet de la liste électorale quand la loi n'est pas respectée.**

Le problème, ce sont les scrutins uninominaux.

**CHOISIR : Il y a une solution que nous avons toujours proposée. Il s'agit d'unir 2 circonscriptions. Au final, cela permet d'avoir le même nombre de députés, autant de femmes que d'hommes puisque ces 2 circonscriptions élisent 2 député-e-s : un homme et une femme, à égalité. Ce n'est même pas une loi, ce n'est qu'un redécoupage électoral. Mais revenons à l'Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes, que tu présides. Quels sont ses résultats jusqu'à présent et quel impact a-t-il dans l'opinion ?**

Je dirais qu'aujourd'hui, le deuxième Observatoire que je préside ne reste plus ancré sur la parité en politique. **La vigilance est accrue sur l'ensemble des lois qui ont été votées** avec notamment des mises en garde permanentes sur les candidatures pour les législatives. Mais également un souci, qui est le mien aujourd'hui, que l'ensemble des femmes élues en 2001 dans les Conseils municipaux continuent à y rester. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, l'Observatoire fait des enquêtes sur l'ensemble des villes, selon leur taille, auprès des Conseillères municipales, des adjointes et des quelques femmes maires. Je veux voir aussi comment les femmes se sont intégrées dans les communes en dessous de 3500 habitants ; parce que le fait qu'on ait voté la loi de 2001 a aussi fait évoluer les communes de moins de 3500 habitants. Je fais une enquête dans les villes de droite comme de gauche et j'interroge les femmes et les hommes, maires, conseillers et adjoints. Pour voir comment le ou la maire a senti l'évolution par rapport à avant. **Dans les villes de plus de 3500 habitants, il y a quand même plus de 47% de femmes...**

**CHOISIR : Oui, mais tout en bas de la pyramide du pouvoir municipal.**

Oui, c'est justement la raison pour laquelle je veux savoir si elles se représenteront en 2008 ou si, éçœurées parce qu'on les a mises là comme pots de fleurs, elles disent « stop, on arrête ! ». Donc, cela voudra dire qu'il faudra rechanger, ou bien pour celles qui veulent rester, les remotiver. L'Observatoire va ainsi mener une vaste enquête sur les femmes élues ou candidates. Avec à la clé, à chaque fois, des recommandations. **Je rendrai mon rapport en mars-avril 2007.** J'ose espérer qu'avant les prochaines élections municipales, on aura passé une nouvelle loi demandant, comme dans les élections européennes, l'alternance intégrale Femme / Homme à partir de 2500 habitants. Si je sens qu'effectivement la situation est mûre, j'irai dans ce sens et j'accélérerai les choses.

**CHOISIR : Il y a donc des propositions mais, sur le plan législatif, en quoi l'Observatoire intervient-il ?**

Toutes les propositions faites par Jacques Chirac au moment des vœux sur les femmes, les vice-présidentes d'exécutifs régionaux et municipaux et les suppléants de conseils généraux, ce sont des propositions de l'Observatoire. Le Président de la République dans ses vœux a vraiment pris à son compte...

**CHOISIR : Des propositions que tu as faites...**

Oui. Ce sont des rapports de l'Observatoire. L'an dernier, en novembre, j'avais écrit une lettre ouverte à J. Chirac pour lui demander instamment de prendre quelques mesures concernant les

femmes. Je m'étonnais notamment, alors que dans les conseils municipaux il y a 47 % de femmes dans les villes de plus de 3500 habitants, les exécutifs ne suivent pas. Partout c'est la même chose. Au niveau des vice-présidences, ce n'est pas la parité. Donc là aussi il fallait une loi. C'est une demande qui devrait aussi figurer dans le projet de loi.

**CHOISIR : Comment s'opère le travail législatif ?**

J'ai une chance extraordinaire. Pendant les quatre ans qui viennent de passer, j'ai eu à la fois l'Observatoire et la Délégation. Donc, l'observatoire peut faire des propositions mais pas de proposition de loi. Mais comme je suis parlementaire et présidente de la Délégation, tout le travail fait par exemple en 2003, au moment de la réforme du scrutin pour les sénatoriales, c'est par la Délégation que je suis passée. C'est au nom de la Délégation que j'ai demandé de ne pas voter l'article. Je passe donc par la Délégation.

**CHOISIR : Franchement, es-tu satisfaite de l'Observatoire ?**

Oui. **Parce qu'aujourd'hui, l'observatoire est visible sur le plan médiatique.** Ce qui n'est pas inintéressant. Quand je suis arrivée, on ne me connaissait pas. Il fallait donc une consistance de travaux qui me permettent d'exister médiatiquement et pour que l'Observatoire existe. Il me fallait aussi faire des propositions et pouvoir faire un bilan. J'ai eu de la chance, quand j'ai eu l'Observatoire, de pouvoir faire le bilan de toutes les élections depuis 2001. Cela m'a permis d'avoir un instrument médiatique sur lequel personne ne pouvait discuter. Parce que les rapports que je donnais, ce n'était pas du blabla. C'était des chiffres évidents. Les trois premières années avec les chiffres, j'ai pu dire : « les statistiques sont ce qu'elles sont ». L'Observatoire permet surtout d'avoir droit à la parole. Mais d'abord, il faut que je le fasse exister médiatiquement.

**CHOISIR : Et à propos d'Artémis, que penses-tu du silence d'Angela Merkel malgré nos interpellations ? C'est quand même un signe pessimiste.**

C'est quelque chose d'extrêmement grave. On n'a absolument aucun scrupule. On est - je vais être très dure - mais on est comme à la fin de la civilisation romaine. Et c'est aujourd'hui, je crois, quelque chose de malheureusement irréversible. On est à un niveau de perte de valeurs, de perte de choses les plus précieuses, qui sont extrêmement inquiétantes pour nos enfants. Ce qu'on laisse comme civilisation à nos enfants, c'est extrêmement grave. Parce que ce qui s'est passé là est symptomatique. **La non-réponse est extrêmement grave.** Cela veut dire : agitez-vous, on va vous mettre dans un coin, amusez-vous... Vous finirez bien par vous calmer. ». **On a perdu toutes nos valeurs et c'est très grave.**

[...]

**CHOISIR : Est-ce que tu considères qu'en soi - sans parler de droite ou de gauche - il serait bon pour la France que l'Elysée s'ouvre à une femme ?**

C'est-à-dire que moi, je pars du principe que si une femme est capable - droite ou gauche - d'avoir cette sensibilité là par rapport aux femmes... Alors moi, je dis oui !

**CHOISIR : S'il y a un changement de majorité, penses-tu que l'Observatoire continuera ?**

Si c'est un changement de majorité à gauche, ils ne vont pas enlever l'Observatoire. **Et j'ai mis des parlementaires de gauche auxquels je tiens beaucoup parce que ce sont des gens qui se sont battus pour les femmes.** Je les ai faits entrer à l'Observatoire aujourd'hui de façon à ce que si l'on change de majorité, ils puissent reprendre les travaux.

**CHOISIR : Enfin, dernière question. La Clause de l'Européenne la plus favorisée. Choisir a présenté cette idée à Bruxelles il y a plus de 20 ans. Celle-ci nous paraît être la plus rationnelle**

**et celle qui devrait relever le plus les niveaux de vie des femmes puisqu'elle s'attaque aux sources de précarité pour les femmes. Nous voulons unifier le droit dans différents domaines.**

Moi, l'inquiétude que j'ai, c'est que la Délégation aux droits des femmes du Parlement européen est présidée par quelqu'un de très rétrograde.<sup>1</sup>

**CHOISIR : Au début de l'année prochaine, nous allons sortir un numéro hors-série avec un travail énorme de Choisir. Nous avons étudié tous les pays, toutes les législations, nous les avons comparées et nous avons interviewé de nombreuses personnes. Nous aimerions aller ensuite présenter cette clause à la Délégation à Bruxelles.**

Je suis prête à vous accompagner. Sans aucun problème. Parce que je pense que c'est une excellente idée.

*Propos recueillis par Catherine Albertini et Gisèle Halimi [Version abrégée. Retrouvez l'intégralité des réponses dans notre journal n° 98]*

1. Anna Zaborska est notamment connue pour ses positions anti-avortement (NDLR).